

MAIRIE DE BRIE - 16590

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 26

Procuration : 1

Votants : 27

L'an deux mil vingt deux

Le : **19 septembre**

Le Conseil Municipal de la commune de BRIE – 16590 –

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **M. Michel BUISSON**, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **9 septembre 2022**

OBJET : D2022_8_7
Décision de ne pas céder un terrain aux Frauds

Présents : *BERTHELON S ; BOUCHERIT D ; BOURGADE L ; BRIANCON JP ; BUISSON M ; CHASLARD B CHAUSSAT C ; CORNELIUS M ; DULAIS N ; FORESTIER-BRUN F ; GAUDILLIERE ; M GERACI F ; GUERIN S ; HELION P ; IMARD C ; JOUANNET J ; MASSON G ; MOINARD BOUTENEGRE M ; MOREAU D ; MOUMANEIX P ; NARDOU JP ; ROUHIER D ; THOS F ; URBATEL P ; VIEUILLE R ; VRIET L.*

Ont donné procuration : *LACOURARIE S à BUISSON M.*

Secrétaire de séance : *Michel GAUDILLERE*

Le rapporteur fait part de la demande d'un administré d'acquérir la parcelle cadastrée section AN N°117 de 428 m² située aux Frauds.

Le rapporteur fait part qu'il était prévu de faire un aménagement sur ce terrain appartenant à la commune.

Après débat, Le Conseil Municipal, avec 2 abstentions et 25 pour, décide de ne pas céder ce terrain et de le conserver pour un éventuel aménagement.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou Notifié

Le :

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 22 septembre 2022

Pour copie conforme :

En Mairie, le 22 septembre 2022

Le Maire,